



## Rapport de la table ronde sur la conversion des forêts et l'impact sur la mise en œuvre des processus APV et REDD+



5 septembre 2018  
Brazzaville, République du Congo

## Table des matières

Abréviations et acronymes .....	3
Contexte de la table ronde .....	4
Séance des présentations .....	4
Présentation sur la contextualisation de la conversion des forêts .....	5
Présentation sur les défis du développement durable dans l'industrie minière .....	6
Présentation de l'initiative pour l'Huile de palme en Afrique (APOI) .....	7
Recommandations.....	9
Annexes .....	10

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



## Abréviations et acronymes

AFD : Agence Française de Développement

APOI : l'initiative pour l'Huile de palme en Afrique

APV : Accord de Partenariat Volontaire

BM : Banque Mondiale

CACO-REDD : Cadre de Concertation des organisations de la société civile Congolaise et des populations autochtones pour la REDD+

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

FAO : Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture

FLEGT : Application des Réglementation forestière pour la Gouvernance et les Echanges Commerciaux

OCDH : Observatoire Congolais des Droits de l'Homme

PGDF : Plateforme sur la Gestion Durable des Forêts

PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social

RC : République du Congo

REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et Dégradation des forêts et l'augmentation du stock du carbone.

RPDH : Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme

RSE : Responsabilité Sociétale et environnementale

SVL : Système de la Vérification de la Légalité

TFA : Tropical Forest Alliance

UE : Union Européenne

WRI : World Resources Institute

WWF: World Wildlife Fund

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



## Contexte de la table ronde

L'essentiel de l'économie de la République du Congo (RC) repose sur l'exploitation des ressources naturelles, principalement le pétrole. La baisse prix du baril de pétrole a occasionné depuis une décennie une crise économique sans précédent. S'étant engagé dans la voie de l'émergence d'ici à 2025, le pays s'est lancé dans une politique de diversification économique qui implique la mise en valeur des secteurs non explorés ou peu explorés. Cela a entraîné l'attribution effrénée de concessions minières, agro industrielles et infrastructurelles en particulier sur les terres forestières. Cette attribution bien souvent effectuée en violation avec le cadre législatif et réglementaire a un impact considérable sur les forêts qui portant doivent être gérées durablement ainsi que sur les conditions de vie des populations locales.

Ceci constitue un grand défi pour les deux processus de réforme forestière en cours dans lequel la RC s'est engagée notamment l'Accord de partenariat volontaire dans le cadre de l'Application des réglementations forestières, gouvernance et commerce (APV/FLEGT) et la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Un défi pour l'APV tout d'abord, parce que le bois issu de la conversion n'est pas inclus dans le Système de Vérification de la Légimité forestière (SVL) et un défi pour la REDD+ ensuite en raison des objectifs climatiques nationaux et internationaux de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Il est donc impérieux de mener une réflexion approfondie sur la question de la conversion des terres forestières pour de multiples usages afin de trouver une réponse adaptée qui permettra une exploitation à impact réduit sur les espaces forestiers et les droits de populations forestières et un respect des engagements en faveur d'une meilleure gouvernance forestière et climatique. Cette urgence a justifié la tenue d'une table ronde multi-acteur à l'initiative de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), la Rencontre pour la Paix et des Droits de l'Homme (RPDH) et de Fern en partenariat avec deux plateformes de la société civile congolaise, le Cadre de Concertation de Réduction des Emissions liées Déforestation et Dégradation des forêts (CACO REDD) et la Plateforme sur la Gestion Durable des forêts (PGDF).

## Objectifs de la table ronde

L'objectif global de la table ronde était de renforcer la gouvernance forestière et climatique à travers la lutte contre la conversion illégale des forêts. Les objectifs spécifiques étaient 1) d'analyser les causes et impacts de la conversion illégale des forêts en République du Congo y compris présenter les cas les plus problématiques dans le pays ; 2) de dresser un bilan des engagements du gouvernement et des partenaires internationaux sur la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation en lien avec les processus APV/FLEGT, REDD+ et l'Accord de Paris sur le climat.

## Séance des présentations

La table ronde a rassemblé vingt-quatre (24) personnes représentant les secteurs public et privé, le parlement congolais et la société civile. Elle a commencé par le mot de bienvenue de Franck LOUFOUA-BESSI, responsable des programmes de la RPDH qui a émis le vœu que ces assises puissent constituer un début de réponse permettant d'aboutir à des stratégies de lutte contre la conversion illégale des forêts.

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni





*Mot de bienvenue par Nina Kiyindou*

Trois présentations ont été faites selon les thématiques liées à la conversion des forêts au Congo.

### Présentation sur la contextualisation de la conversion des forêts

Cette communication faite par Nina KIYINDOU de l'OCDH a présenté les principales actions conduisant à la conversion des forêts ainsi que les impacts environnementaux et socio-économiques. L'exploitation minière et pétrolière, les activités agro-industrielles et la construction d'infrastructures en milieu forestier sont en grande partie responsables de la perte du couvert forestier, de la disparition de la biodiversité, de la superposition d'usages, de la destruction des sources d'eau et des rivières par pollution et d'une pression foncière accrue sur les communautés.

Le bois issu du défrichement résultant de ces activités n'est pas intégré dans le Système de Vérification de la Légalité (SVL) de l'APV. Par conséquent, on note la perte de la couverture forestière, associée à celle de la biodiversité.

Cet exposé a soulevé beaucoup de réactions chez les participants, tant du secteur public que de la société civile. Le représentant du ministère de tourisme et de l'environnement a relevé le manque de réalisation des études d'impact environnemental et social prévues dans les dispositions réglementaires. Ces études permettent d'élaborer des plans de gestion environnemental et des risques afin d'atténuer les impacts du projet sur l'environnement d'une part et de lutter contre les dangers susceptibles de menacer la vie des travailleurs et des membres des communautés concernés directement par le développement du projet d'autre part tout en évitant les risques de superposition d'usages.

Les leaders communautaires provenant des départements de la Lékoumou et de la Sangha ont fait remarquer que la plupart des sociétés minières n'ont pas de cahiers des charges particuliers obligeant les détenteurs de permis à mener des actions de développement local.

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



*Les participants*

### Présentation sur les défis du développement durable dans l'industrie minière

Cette communication est intervenue après la présentation sur la contextualisation de la conversion des forêts congolaises. Elle était faite par le représentant du ministère des mines et de la géologie Médard NDOMBI. La communication a mis l'accent sur la conciliation entre l'expansion de l'industrie minière et les exigences du développement durable. Cette conciliation s'articule autour de trois plans : environnemental, social et économique.

- Sur le plan environnemental

Le ministère des mines et de la géologie exige des promoteurs des industries minières la systématisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), le suivi et l'évaluation des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES). La réhabilitation progressive des sites exploités ainsi que la prise des initiatives de compensation des impacts.

Par ailleurs, l'administration minière promeut des directives et normes nationales ou internationales relatives à l'EMIR et l'utilisation des meilleures technologies d'exploitation minière.

- Sur le plan social

Les dispositions réglementaires du secteur des industries extractives ont prévu des mécanismes de partage des bénéfices issus de l'exploitation des mines tant solides et liquides. L'exploitation de gisement minier contribue au développement communautaire à travers un fonds. Ce fonds est mis en œuvre à partir des programmes d'action communautaire. Le programme est établi avec la participation effective de toutes les parties prenantes.

A côté de ce mécanisme, les promoteurs des sociétés minières ont l'obligation de développer un programme de recrutement garantissant un emploi durable, de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes et de respecter scrupuleusement des droits de communautés locales et autochtones autour des sites miniers. La mise en place des procédures santé sécurité et environnement et le respect de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) sont des éléments obligatoires auxquels les opérateurs miniers doivent exécuter de façon effective dans leurs sites industriels.

- Sur le plan économique

Les industries minières constituent le premier secteur en termes de contribution à l'économie nationale. Les retombées de l'exploitation du pétrole permettent le développement des autres secteurs. Dans ce sens, les industries minières contribuent à la diversification et la croissance économique.

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



Les dispositions réglementaires minières exigent que la transformation des minerais se fasse in situ et que toute production minière soit tracée depuis le lieu de production jusqu'à l'exportation.

Après cette communication, plusieurs intervenants ont exposé leurs préoccupations dans ce secteur. Alban NTSIETE, représentant de l'OCDH a partagé son expérience sur les impacts observés dans plusieurs sites d'exploitation de l'or dans la Sangha et la Cuvette Ouest. Il a fait remarquer l'absence de suivi et de contrôle des sites industriels miniers par les agents de l'administration minière.

Le représentant du ministère des mines et de la géologie a fait savoir aux participants que le manque de suivi et de contrôle des sites miniers est causé par le retard de déblocage des fonds au trésor public. De plus, les directions décentralisées n'ont pas des moyens tant financiers que matériels pour effectuer les missions régaliennes conformément à la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les impacts dus à la non réhabilitation des sites industriels miniers, le ministre des mines et de la géologie a pris un arrêté annulant les autorisations des petites mines. Un autre arrêté oblige les promoteurs des sociétés minières à réaliser des études d'impact environnemental et social avant la mise en œuvre effective d'un projet minier.

Deux leaders communautaires de la Lékoumou et de la Sangha ont fait remarquer l'inexistence d'un cahier des charges particulier pour les titres miniers. Le cahier des charges est en fait l'un des mécanismes de partage des bénéfices des retombées de l'exploitation des mines.

A cette question, le représentant du ministère des mines a reconnu ce manquement. Il a signifié que le cahier des charges est généralement annexé au contrat mais que les opérateurs miniers le mettent difficilement en œuvre.

### Présentation de l'initiative pour l'Huile de palme en Afrique (APOI)

La communication a été faite par Flore MALANDA YOUDI, le point focal pour la République du Congo. Madame Youdi a expliqué le contexte dans lequel l'initiative pour l'huile de palme a été créée dans le monde en général et en Afrique en particulier. L'idée découle de la conférence de Rio en 2012 sous l'impulsion de Tropical Forest Alliance (TFA) 2020 qui est un partenariat public-privé comprenant des gouvernements, des entreprises et des ONG internationales (WWF, WRI et WCS). Les activités de TFA 2020 avaient dans le passé initialement ciblées l'Asie du Sud-Est et le bassin amazonien, régions où les taux de déforestation sont particulièrement élevés. TFA 2020 veut à présent se focaliser sur les pays forestiers d'Afrique où les taux de déforestation sont faibles. La vision de TFA est celle d'une industrie de l'huile de palme prospère qui crée des emplois et de la richesse pour les parties prenantes (dont les communautés locales) tout en étant durable du point de vue environnemental, acceptable du point de vue social et viable du point de vue économique. La préoccupation centrale de APOI est la croissance économique en Afrique avec les besoins du marché pour une huile de palme produite de manière responsable sans déforestation, respectant les droits des communautés et des travailleurs. La République du Congo a signé la lettre d'engagement à l'initiative le 2 juillet 2016 à Brazzaville.


Suite à cette signature une plateforme a été mise en place au niveau national afin de faire le suivi des engagements pris par le Congo. La première réunion de la plateforme pour une filière d'huile de palme durable au Congo s'est tenue en avril 2018 et a permis :

- La validation des termes de références de la plateforme et du plan de travail 2018
- La participation de la République du Congo à l'Assemblée générale de TFA et à la 4<sup>e</sup> réunion régionale à Accra au Ghana du 13 au 18 mai 2018.

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



Après son exposé la majorité des participants a exprimé son scepticisme sur le processus de TFA 2020. Les participants ont suggéré au point de focal de faire la promotion de la production de l'huile de palme dans les zones de savanes car cela permettra de réduire le taux de déforestation.

 <b>Plan d'action TFA2020 pour le développement d'une filière d'huile de palme durable en République du Congo</b>								
Principe 1 : La filière huile de palme respecte la législation et la réglementation en vigueur en République du Congo.								
Actions	Echéance	Résultats attendus	Indicateurs	Localisation	Principaux Acteurs	Projet en cours concernant directement ou indirectement cette action	Pré requis	Potentiels partenaires
1/ Mettre en place une commission de suivi du respect de la législation et la réglementation applicables en vigueur.	Juillet 2018	Une commission adéquate est mise en place	-existence des textes organiques - existence des textes réglementaires	National	Gouvernement, secteur privée et société civile et CLPA	-projet de mise en cohérence de la politique agricole avec les engagements du pays dans le processus TFA 2020	Respect des engagements contenus dans le mémorandum par les deux parties	Administration publique, ONGs, WRI, Proforest, APOI, Eco oil, CACO REDD, PGDF et...
2/ Elaborer et adopter les textes réglementaires complémentaires dans la mise en oeuvre du principe.	Décembre 2019	Textes réglementaires complémentaires sont élaborés et adoptés.	Nombre des textes réglementaires complémentaires élaborés	National	Gouvernement	-projet de loi forestière -projet de loi sur l'environnement -Projets des lois de l'agriculture et élevage	Résultats des états des lieux des textes légaux et réglementaires	FAO, AFD, UE, BM, PNUD, WRI, Université Marien Ngouabi, Recherche Scientifique et experts nationaux
3/ Vulgariser les textes réglementaires en vigueur auprès des parties prenantes	Décembre 2020	Les textes réglementaires en vigueur sont vulgarisés	-Nombre des parties prenantes impliquées sensibilisées - Nombre de séances de sensibilisation réalisées -Niveau d'appropriation des textes réglementaires	National	Toutes les parties prenantes impliquées ; Gouvernement, secteur privée, OSC et CLPA	- Processus APV/FLEGT - PFEI - processus REDD+	-Formation des Vulgarisateurs -Vulgarisation des textes de l'aménagement du territoire	UE / EFL, AFD, BM, FAO, PNUD, REDD+

### Plan d'action de la plateforme du Congo

## Présentation sur l'observation de la perte de la couverture forestière

Cette présentation a été effectuée par Joseph MANGOUEDE de World Resources Institute (WRI). Ce dernier a expliqué l'utilisation de la plateforme Atlas Forestier pour l'identification des zones ayant été déforestées par les entreprises. Il a montré à tous les participants les différentes applications nécessaires pour télécharger les cartes de concessions forestières, permis miniers et autres documents. Les participants ont relevé l'absence d'informations sur la dynamique de la couverture forestière, les principaux moteurs actuels de déforestation et de dégradation des forêts.

Le représentant de WRI a expliqué que la réactualisation des données des trois secteurs, agro-industries, mines et infrastructures étaient en cours. En 2019, les informations sur la dynamique forestière au Congo seront disponibles.



Présentation de Joseph MANGOUEDE

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



Après les échanges, les travaux des groupes se sont suivis afin de faire des recommandations auprès du gouvernement congolais. Trois groupes étaient constitués selon des institutions présentes dans l'atelier notamment les acteurs de la société civile, des acteurs des administrations sectorielles, des parlementaires et ceux du secteur privé. S'en est suivie la phase de restitution des recommandations formulées par l'ensemble des parties prenantes.



*Groupe de travail (société civile)*



*Restitution du groupe (secteur privé)*

### Recommandations

A l'issue de la table ronde, les participants ont formulé les recommandations suivantes à l'endroit du gouvernement :

1. La systématisation des études d'impact environnementale et sociale pour tout projet de développement ayant un impact sur les forêts ;
2. L'actualisation du Schéma National d'aménagement du territoire (SNAT), devenu caduc ;
3. L'accélération du processus d'élaboration du Plan National d'Affectation des terres (PNAT) ;
4. L'intensification de la vulgarisation de la nouvelle loi foncière et l'accélération du processus d'élaboration de ses textes d'application ;
5. Le renforcement des synergies entre les différents départements ministériels en matière d'affectation des terres aux investisseurs ;
6. L'accélération du processus de révision des codes forestier et minier et d'élaboration de leurs textes d'application ;
7. L'élaboration d'une grille de légalité du bois issu de la conversion des terres forestières afin de garantir sa traçabilité dans le cadre de l'APV/FLEGT et REDD+ ;
8. La détermination dans le nouveau code forestier, en préparation, d'une superficie-limite au niveau national dans le cadre de la conversion des forêts ;
9. La dynamisation des organes de concertation sur la politique d'aménagement, et particulièrement le Comité Interministériel, de manière à mieux impliquer toutes les parties prenantes ;

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni

10. Le développement des expériences de l'agro- industrie dans les zones de savane ;
11. La signature des cahiers des charges dans tout processus d'exploitation des ressources naturelles ;
12. La mise en place d'un observatoire indépendant dans le cadre de la REDD+ pour la prévention des cas de conversions illégales des forêts ;
13. La mise en place d'une Commission de contrôle des sociétés qui exploitent les ressources.

## Annexes

### Annexe 1 : Liens couverture médiatique

- <http://lasemaineafricaine.net/images/pdf/3823.pdf>
- <http://www.vox.cg/des-ong-interpellent-exploitation-illegale-des-forets/>

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



## Annexe 2 : Programme de l'atelier

8h 30 – 9h 00 : Arrivée et enregistrement des participants

9h 00 – 9h 15 : Propos introductifs ; mot de bienvenue de OCDH ; modération par Christian Mounzéo (RPDH).

9h 15 – 9h 45 : Contextualisation de la conversion des forêts (OCDH)

9h45 -10h00 : Le défi du développement durable dans l'industrie minière ( par l'attache de ministre des mines et de la géologie) ;

10h00 – 10h 15 : Présentation sur l'Initiative pour l'huile de palme durable en Afrique (APOI) de la Tropical Forest Alliance (par le DG de l'agriculture)

10h 15 – 10h30 : Observation de la perte de la couverture forestière en rapport avec les activités de conversion (Par WRI)

10h30 – 10h45 : Projection sur les impacts de la conversion suivie d'une intervention de leaders des communautés affectées

10h45 –11h45 : Echanges

11h45–12h00: Pause – café et photo de famille

12h00 – 12h30 : Bilan des actions et les mesures prises en matière de conversion (par l'OCDH)

12h30-13h30 : Travaux de groupes par parties prenantes : recommandations pour renforcer le cadre juridique et améliorer les politiques

13h30 – 14h30 : Pause déjeuner

14h30 – 15h30 : Restitution des travaux

15h30 - 16h 00 : Lecture et adoption du communiqué final

16h00 – 16h30 : Mot de remerciement de l'OCDH et mot de clôture du Directeur de cabinet du Ministre des Eaux et forêts.

16h30 : Collation et fin de la table ronde

## Annexe 3 : Liste des participants à l'atelier

N°	Noms et prénoms	Institution
1	<b>LOUFOUA BESSI</b>	Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



	<b>Franck</b>	
2	<b>AMPIEH Calvin</b>	Observatoire des cultures Bantu de la Biodiversité et de l'Education de l'Environnement (OCBE/Vert)
3	<b>MOUANDZA Pierre</b>	Assemblée Nationale
4	<b>IVOUMBALA Ellarioz</b>	Assemblée Nationale (AN)
5	<b>DIOBA Germain</b>	Réseau des Parlementaires (REPAR)
6	<b>MANGOUEDE Joseph</b>	World Resources Institute (WRI)
7	<b>KIMPOUNI Victor</b>	Institut National de Recherche Forestière (IRF)
8	<b>YOUDI MALANDA Judith</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
9	<b>KOUBEMBA Marcel</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
10	<b>SITA .J. Théodore</b>	Ministère de l'Aménagement de l'Equipement du Territoire et des Grands Travaux (MAETGT)
11	<b>NDOMBI DABONDI Medard</b>	Ministère des mines et de la Géologie
12	<b>PULL Camille</b>	Délégation de l'Union Européenne
13	<b>MFOUTOU Sylvie</b>	Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo (ODDHC)/ Plateforme sur la Gestion Durable des Forêts (PGDF)
14	<b>BARROS Lilian</b>	Comptoir Juridique Junior (CJJ) / Plateforme sur la Gestion Durable des Forêts (PGDF)
15	<b>NTSIETE Alban</b>	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)
16	<b>DIHOUKAMBA Parfait</b>	Cadre de Concertation de la société civile sur la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et Dégradation des Forêts (CACO-REDD)
17	<b>NGANGA Jean</b>	Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC)
18	<b>NGOMA Roland Jérémie</b>	Société Industrielle Forestière de Ouessou (IFO)
19	<b>BEMBA Rene Darnel</b>	Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)
20	<b>NZIKOU MASSALA Marien</b>	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)
21	<b>DIANGA Daniel</b>	Ministère de l'Aménagement de l'Equipement du Territoire

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni



		et des Grands Travaux (MAETGT)
22	<b>KIYINDOU YOMBO Nina</b>	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)

Cette table ronde a été financée par le gouvernement du Royaume-Uni, mais les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Royaume-Uni

